



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 9 mai 2023, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2023-00012

Immeuble : 508, boulevard Sainte-Anne

Zone : C800

Nature : La demande de dérogation mineure vise à permettre l'installation d'enseignes sur un bâtiment accessoire (lave-auto).

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet de déroger au paragraphe 2) de l'article 1206 du Règlement de zonage n°860 pour permettre l'installation d'enseignes sur un bâtiment accessoire (lave-auto).

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 19 avril 2023 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 9 mai 2023**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 avril 2023.

Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière